PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

ARRÊTÉ n° XX/2026

portant approbation de la délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n° XXB/2026 du 20 novembre 2026 fixant les modalités de la pêche des coquilles Saint-Jacques sur les gisements classés dans les eaux maritimes de la baie de Bourgneuf

Le préfet de la région Pays de la Loire

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-31 à R. 912-34 ;

VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 94/2015 du 29 décembre 2015 portant approbation de la délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n° 21A/2015 du 11 décembre 2015 fixant les modalités et les conditions d'attribution de la licence de pêche des coquilles Saint-Jacques dans les gisements classés des eaux maritimes au large du département de la Vendée ;

VU l'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 28/2026 du 20 juillet 2026 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire ;

SUR proposition de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n° XXB/2025 du 20 novembre 2026 fixant les modalités de la pêche des coquilles Saint-Jacques sur les gisements classés dans les eaux maritimes de la baie de Bourgneuf est approuvée et rendue obligatoire.

ARTICLE 2 :

L'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 44/2025 du 4 décembre 2025 portant approbation de la délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n°10B/2025 du 28 novembre 2025 fixant les modalités de la pêche des coquilles Saint-Jacques sur les gisements classés dans les eaux maritimes de la baie de Bourgneuf est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Pays de la Loire, la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer (délégation à la mer et au littoral) de Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le

Pour le préfet, et par délégation,

la cheffe du bureau gestion durable des activités de pêche maritime et d'aquaculture

Marie BEAUSSAN

PROJET

<u>Ampliations</u> :

Ministère chargé de la mer et de la pêche (direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, sous-direction des ressources halieutiques, bureau de la gestion de la ressource)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (adjoints ; service de la réglementation et de l'appui aux filières maritimes ; service de contrôle des activités maritimes ; secrétariat : enregistrement, affichage)

Préfecture du département de Loire-Atlantique

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de Vendée

Centre National de Surveillance de la Pêche (CNSP – Cross Etel)

Groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique (Brest)

Compagnie de gendarmerie maritime de Lorient

Région et groupement départemental de gendarmerie de la Loire-Atlantique (Nantes)

Région et groupement départemental de gendarmerie de la Vendée (La Roche-sur-Yon)

Direction interrégionale des douanes (Nantes)

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER Nantes ; Lorient ; La Trinité-sur-Mer, La Rochelle)

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle politiques publiques)

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, plateforme régionale finances immobilier modernisation) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

PROJET